
**LE CLUB TOURISTIQUE LORRAIN DE METZ VOUS PROPOSE
SON SEJOUR RANDONNÉE-DECOUVERTE
DANS LE JURA A SAINT-CLAUDE LES MOUSSIÈRES
DU SAMEDI 1^{er} AU SAMEDI 8 JUIN 2024**

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée.

Nombre de participants : 45 à 49.

Dates : du samedi 1^{er} au samedi 8 juin 2024.

Déplacements : en car de tourisme.

PROGRAMME

Les participants sont attendus le samedi matin 1^{er} juin (horaire précisé par la suite), sur le parking de la Patinoire Saint-Symphorien à Longeville-lès-Metz

Les randonnées et visites auront lieu du dimanche 2 au vendredi 7 juin, soit 6 jours.

Les randonneurs marcheront en 3 groupes de niveau composés sur place chaque matin (de 8 à 15 km par jour).

L'organisation et la logistique sont prises en charge par Jean-Claude et le programme des marches sera assuré par Noëlle.

HEBERGEMENT

L'hébergement est en pension complète

au village-club Vacances Passion Georges Moustaki

14 rue de Laurende

39310 Les Moussières

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 750,00 € par personne, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : 150,00 € pour le séjour.

Ce prix comprend :

- la pension, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour (les repas de midi pourront être fournis par le village vacances sous forme de pique-nique),
- le transport en bus de tourisme,
- la taxe de séjour,
- l'accompagnement des randonnées par des animateurs du CTL,
- le linge de toilette est fourni,
- les lits sont faits à l'arrivée et le ménage assuré en fin de séjour,
- TV dans les chambres, Wi-Fi gratuit dans les parties communes.

Ne sont pas compris :

- les boissons,
- les dépenses personnelles,
- le déjeuner lors de l'aller et celui du retour
- l'assurance annulation facultative (formulaire à compléter et à retourner obligatoirement, même si aucune assurance n'est souscrite),
- d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

PREINSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur préinscription.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est très limité.

Les préinscriptions sont ouvertes à compter de la publication de la présente fiche auprès de

Jean-Claude Brulé 27 rue de la Résistance à 57140 Woippy tél 06 88 82 55 27.

Date limite des préinscriptions le 1er septembre 2023.

L'attribution des logements se fera en tenant compte des disponibilités et de la date de la préinscription.

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de dépôt de 150 € par personne (chèque à l'ordre du CTL DE METZ).

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 15 septembre 2023. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le Club.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le CTL proposera aux préinscrits un Bulletin d'inscription. L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque déposé lors de la préinscription sera alors considéré comme acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du Bulletin de souscription assurances à joindre obligatoirement à votre Bulletin d'inscription.

Le Bulletin d'inscription ainsi que le Bulletin de souscription assurances, téléchargeables sur le site, devront être retournés à l'organisateur, complétés et signés.

PAIEMENTS

Acompte de 150 € déjà versé à la préinscription.

Primes d'assurance (facultatives) à verser à l'inscription,

2° acompte de 200,00 € avant le 29 février 2024,

Solde du séjour avant le 15 avril 2024.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CTL DE METZ.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

En cas d'annulation du séjour, les frais d'annulation sont fixés comme suit :

- plus de 30 jours avant le début du séjour : retenue de 30 %,
- entre 30 et 15 jours avant le début du séjour : retenue de 60 %,
- entre 14 et 8 jours avant le début du séjour : retenue de 80 %,
- moins de 8 jours avant le début du séjour, ou de non arrivée ou de départ anticipé : retenue de 100 %.

FORMALITES

Carte d'identité,

Carte Vitale,

Pass Sanitaire obligatoire si légalement nécessaire.